

INFORMATIONS POST AGO

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 - 9 Bis Impasse n°3, Rue 8612, ZI CHARGUIA 1, 2035 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2025, la Société SMART Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres
- La liste des membres du conseil d'administration

I. RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 217 909 393,332 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 106 631 583,742 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 15 611 316,094 dinars
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 245 450 702,095 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 104 921 806,138 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 15 034 186,571 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2024, s'élevant à 15 611 316,094 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	15 611 316,094
Résultats reportés	30 474 566,079
Total	46 085 882,173
Prime d'émission	5 515 059,176
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	51 600 941,349
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	-723 103,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	50 877 838,349
Dividendes à distribuer (à raison de 0,900 Dinar par action) à prélever comme ci-après :	-9 111 098,700
à raison de 0,540 Dinar par action à prélever sur la prime d'émission	-5 466 659,220
à raison de 0,360 Dinar par action à prélever sur les résultats reportés	-3 644 439,480
Dotations pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-400 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	41 366 739,649
	<i>Dont Résultats reportés</i> 41 318 339,693
	<i>Dont Prime d'émission</i> 48 399,956

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,900 dinar par action correspondant à la somme globale de 9 111 098,700 dinars à prélever :

- pour un total de 5 466 659,220 dinars (à raison de 0,540 Dinar par action) sur la prime d'émission exonérée de l'impôt en cas de distribution
- pour un total de 3 644 439,480 dinars (à raison de 0,360 Dinar par action) sur les résultats reportés soumis à l'impôt en cas de distribution

La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 19 juin 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2025, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration décidera de la répartition entre ses membres

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Indépendants Monsieur Slaheddine LADJIMI, et Monsieur Faouzi BEN ABDERRAHMEN, et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

Les administrateurs susmentionnés déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter les fonctions d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires, Monsieur Mohamed Karim SIALA, et décide de renouveler son mandat pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027

L'administrateur susmentionné déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclare accepter la fonction d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi 94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale informe les actionnaires que Mme Myriam ESSAFI a franchi, à la hausse le seuil de 20% du capital de la société (directement) et le seuil de deux tiers (de concert) et que M. Abdelwaheb ESSAFI a franchi, à la baisse le seuil de 5% du capital de la société (directement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2024
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	1 333 782	573 178
Moins : Amortissements	(295 495)	(270 957)
	<u>1 038 288</u>	<u>302 221</u>
Immobilisations corporelles	48 092 576	42 607 544
Moins : Amortissements	(10 291 361)	(8 900 546)
	<u>37 801 216</u>	<u>33 706 998</u>
Immobilisations financières	<u>27 771 030</u>	<u>27 820 881</u>
Autres actifs non courants	809 416	871 903
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>67 419 949</u>	<u>62 702 004</u>
ACTIFS COURANTS		
Stocks	64 697 371	56 043 537
Moins : Provisions	(261 240)	(214 087)
	<u>64 436 131</u>	<u>55 829 450</u>
Clients et comptes rattachés	79 462 112	76 112 605
Moins : Provisions	(6 575 619)	(6 034 153)
	<u>72 886 492</u>	<u>70 078 452</u>
Autres actifs courants	11 942 685	10 184 235
Liquidités et équivalents de liquidités	1 224 136	810 455
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>150 489 444</u>	<u>136 902 592</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>217 909 393</u>	<u>199 604 596</u>

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2024
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 617 215	43 386 185
Réserves	5 584 930	17 601 708
Résultats reportés	41 318 340	30 474 566
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	97 520 485	91 462 459
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	9 553 643	8 575 943
Provisions	1 737 504	1 684 125
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	11 291 147	10 260 069
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 140 455	23 223 362
Autres passifs courants	21 259 722	19 168 912
Concours bancaires et autres passifs financiers	61 697 585	55 489 794
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	109 097 762	97 882 069
TOTAL DES PASSIFS	120 388 908	108 142 137
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	217 909 393	199 604 596

III. -ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2024 avant affectation	50 617 215	4 338 619	5 515 059	74 809	30 474 566	15 611 316	106 631 584
Affectation du Résultat 2024		723 103		400 000	14 488 213	(15 611 316)	0
Distribution de dividendes			(5 466 659)		(3 644 439)		(9 111 099)
Solde au 31-12-2024 après affectation	50 617 215	5 061 722	48 400	474 809	41 318 340	0	97 520 485

IV. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre	Qualité	Mandat	Fonctions	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Abdelwaheb ESSAFI	Président du conseil	2023-2025	PDG ACT et Azurcolors DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, Simop Tunisie	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Administrateur	2023-2025	DG Smart Tunisie PDG Simop Tunisie DGA Prologic Tunisie, ACT et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Administrateur	2023-2025	PDG Prologic Tunisie DGA Smart Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Hichem MOKRANI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie et Azurcolors	-
M. Hedi ESSAFI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Azurcolors et SIMOP Tunisie
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Administrateur	2024-2026	Directeur Commercial Smart Tunisie	-
M. Slaheddine LADJIMI	Administrateur indépendant	2024-2027	-	Président du conseil : Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, ODDO, ENDA Tamweel. Administrateur Indépendant Délice Holding Membre du conseil de surveillance Amen Bank
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Administrateur indépendant	2024-2027	-	-
M. Mohamed Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2027	Directeur Financier Sumitomo Corp Tunisia Branch	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Sotipapier et Hannibal Lease